

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 23 juin 2015

Convocation du : 15 juin 2015

Objet : FINANCES
Demandes de subventions des associations.

Attribution de subventions aux associations – Année 2015.

L'an deux mille quinze, le vingt trois juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette Saudemont

Etaients présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

Excusés : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga,
Pierre Schiazza remplacé par Luc André
Maurice Chautant a donné pouvoir à Jean-François Contoz
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau

Michel Ricou-Charles, Monique Barthelemy et René Moreau ne participent pas au vote.

Le Président, Jean-Marie Bernard, soumet à l'avis du Conseil Communautaire la proposition d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2015 dont l'enveloppe globale a été votée au BP.

NOM ASSOCIATION	Montant
ADMR Veynes	5 900 €
ADMR GAP (communes de Rabou, Manteyer, La Roche)	600 €
ADMR Dévoluy	5 000 €
CCAS Veynes	3 700 €
Association "Les Amis de l'Ecomusée" - fonctionnement	2 000 €
Association « Les Amis de l'Ecomusée » modélisme	2 350 €
Festi Corso	1 500 €
Amicale Sapeurs Pompiers Veynes	2 500 €
Amicale Sapeurs Pompiers Dévoluy	2 500 €
Initiative Sud Hautes Alpes – fonct. Association/ fonds d'intervention	3 300 €
Rando Pédestre du Buëch	300 €
Les Amis de Mère Eglise	2 200 €
Association Sportive lycée de Veynes	200 €
Festivités Val d'Oze	1 200 €
Musique à Corps	300 €
Espace Culturel de Chaillol	11 800 €

Face aux interrogations posées, des explications sont communiquées au regard des modifications intervenues après la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution de subventions aux associations ci-dessus, et charge le Président des formalités administratives correspondantes.

Votants = 25 dont 1 pouvoir
Pour = 25
Contre = 0
Abstention = 1

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20150623-De53_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2015

Publication : 29/06/2015

Jean-Marie Bernard

Pour le Président
par délégation

